



Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 056-215601626-20230620-DB20230608-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 20 juin 2023

AFFECTATION DE RESULTATS 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Georges CORNEC à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Vagtang CROGUENNEC.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

AFFECTATION DE RESULTATS 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

En application des dispositions prévues par la réglementation en vigueur sur l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget principal de la ville de Ploemeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 8 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **PROCEDE** à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2022	2 443 439,79 €
- Affectation aux réserves compte 1068 pour financement de la section investissement 2023	2 443 439,79 €

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire